

Travaux préparatoires au programme de recherche :

**Dialogue interculturel
dans les institutions patrimoniales
(musées, archives, bibliothèques)**

Note de valorisation n° 1

Janvier 2010

Ghislaine Glasson Deschaumes

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général / Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation /
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

Contacts :
Hélène Hatzfeld, helene.hatzfeld@culture.gouv.fr
Ghislaine Glasson Deschaumes, ggd@transeuropeennes.eu

Travaux préparatoires au programme de recherche :

**Dialogue interculturel
dans les institutions patrimoniales
(musées, archives, bibliothèques)**

Note de valorisation n° 1

Janvier 2010

Ghislaine Glasson Deschaumes

Énoncé de la commande

La présente note de valorisation fait suite à un premier texte de synthèse des échanges du groupe de travail qui, durant l'année 2008-2009, a participé au séminaire « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales » initié par la mission de la Recherche et de la Technologie du ministère de la Culture et de la Communication. Cette première phase de réflexion s'enrichit ici des conclusions de deux réunions organisées à l'automne 2009 : une visite de terrain en Seine-Saint-Denis, à l'hôpital Avicenne et au « cimetière musulman » (28 octobre 2009), et une journée d'étude sur « la place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises », à l'Institut du monde arabe (7 novembre 2009). Cette note oriente la réflexion vers les acquis du groupe de travail et vers des perspectives de recherche, en vue du lancement, par le ministère de la Culture et de la Communication, d'un appel à recherches en 2011.

Rappel

Durant près d'un an, de mars 2008 à mars 2009, le séminaire « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales », initié par la mission de la Recherche et de la Technologie du ministère de la Culture et de la Communication, a réuni des responsables de musées, d'archives et de bibliothèques pour entamer, en partenariat avec des représentants d'associations et des chercheurs, une réflexion critique sur leurs propres pratiques en matière d'interculturalité. Ce séminaire a constitué un espace de discussion original, à double titre. D'une part, il a réuni des institutions fort différentes, malgré le dénominateur commun que constituent le patrimoine et la conservation ; d'autre part, il a mis en lumière l'importance des subjectivités dans le processus d'interrogation critique, et il constitue un appel à poursuivre. Il s'est en outre développé en tant qu'espace ouvert, puisqu'il a inclus des témoins ou partenaires du monde associatif et de la recherche.

Le séminaire a systématisé sa réflexion sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales autour de quatre thèmes considérés comme structurants pour les métiers présents : la collecte ; l'offre ; les publics ; les acteurs. Les travaux, denses et souvent approfondis, se sont appuyés sur les pratiques quotidiennes des participants et les interrogations qu'elles suscitent, sur les expériences des associations, sur les réflexions de chercheurs. Ils ont permis de mettre en commun des savoirs pratiques et théoriques, et ont conduit à identifier des champs de connaissance et des thèmes de réflexion à défricher ou approfondir en vue d'un programme de recherche de plus long terme. Des modalités de travail sur le moyen terme ont également été proposées ; elles devront allier l'ensemble des acteurs concernés (institutions patrimoniales, collectivités locales, associations, chercheurs) et s'efforcer de capitaliser sur le long terme les savoirs disponibles.

Une journée de restitution largement ouverte aux chercheurs, le 5 mars 2009, a été l'occasion de tester un certain nombre d'hypothèses de travail pour l'avenir et d'enrichir celles-ci des questions et commentaires des chercheurs, associations et institutions présents.

À l'automne 2009, suivant les premières recommandations de la journée de restitution, le groupe de travail a poursuivi ses activités sur deux plans :

- poser la question de l'interculturel dans les institutions patrimoniales au niveau local, dans son lien avec le territoire, à partir d'une double approche historique et spatiale ;
- resserrer la focale de l'étude sur un type d'institution patrimoniale spécifique, et l'interroger à partir d'une entrée de nature transversale : la traduction.

En privilégiant les axes de réflexion transversaux, la présente note fait ressortir les principaux acquis de ces travaux et vise à dégager des perspectives de travail et de recherche futurs.

Le dialogue interculturel : expression temporaire d'une question de fond

En préalable, il convient de mettre brièvement en perspective les principales conclusions que l'on peut tirer du séminaire et des journées d'étude qui l'ont suivi, sur la notion même de dialogue interculturel.

Trois constats, trois lignes de questions

- Le premier tient au flou même du concept « dialogue interculturel » et à la difficulté à construire une réflexion cohérente et constructive à partir d'une interpellation qui paraît sujette à caution. Des réticences ont été constatées tant parmi les chercheurs que parmi les représentants des institutions et les acteurs associatifs à l'égard de ce terme. Présenté et perçu comme normatif, identifié comme exposant au risque d'une culturalisation de problèmes d'ordre social, économique, politique, le « dialogue interculturel » paraît aussi répondre à des nécessités géopolitiques qui en ont fait, au début du XXI^e siècle, la face renversée de la lutte contre le terrorisme. Mais quel serait le concept alternatif permettant d'aller au-delà d'une reconnaissance factuelle de la diversité des formes d'expression culturelles engagée par l'UNESCO ? Par quels termes formuler une recherche qui s'attacherait à la relation, la traversée, l'*entre* ou *inter*, le *trans* ?

- Le second tient à une certaine difficulté française, connue et manifeste dans les travaux, à penser l'interculturel. En France, les travaux sur l'interculturel ont pour l'essentiel été centrés sur les problématiques d'immigration. Pendant longtemps, ils n'ont concerné que les acteurs associatifs et institutionnels de l'intégration. Durant de nombreuses années, la question interculturelle a donc échappé, partiellement ou entièrement, aux institutions culturelles françaises, voire à des pans entiers de la société et des institutions publiques. Cette difficulté a été accrue par le retard français à connaître, penser et utiliser la perspective post-coloniale. On s'interrogerait utilement sur l'impact de cette dernière dans la perception contemporaine des enjeux interculturels en France.

- Il ne fait pas de doute que le concept de « dialogue interculturel », tel qu'il a émergé à l'issue de la chute du mur de Berlin et de la première Guerre du Golfe, puis après le 11 septembre 2001, appelle une double contextualisation : européenne (avec l'émergence d'une Europe à 27 et la nécessité d'y construire, d'y inventer des liens sociaux, culturels, politiques transnationaux) et mondiale (fantasme d'une confrontation majeure entre un Islam monolithique et un Occident monolithique, dont Samuel Huntington fut l'artisan zélé). Or cette contextualisation fait difficulté en France. Comment relier les interrogations d'institutions patrimoniales françaises aux données résultant, d'une part, du processus de construction européenne, d'autre part, des phénomènes de mondialisation. Plusieurs fils sont à tenir, selon des modalités qu'une recherche pourrait tenter de définir.

Des positions prises dans le groupe de travail et de leurs suites

Lancé dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), le séminaire a fait ressortir que le dialogue interculturel est une manière récente de poser la question ancienne de l'interculturel, parfois sujette à caution (du fait des conditions géopolitiques de son émergence), de la formuler. Il doit être utilisé pour ce qu'il est : un outil temporaire et perfectible pour interroger, à un moment donné, une situation de complexité au sein des sociétés et entre les sociétés. Dans le cas présent, sa pertinence tient à la manière dont il interpelle l'ensemble des institutions patrimoniales et dont il autorise une mise en mouvement sur des priorités qui touchent au cœur de leur mission. Cela n'empêche nullement d'inviter à rechercher des concepts alternatifs au plus près des questions traitées.

Le groupe de travail a également précisé, s'il en était besoin, que ce ne sont pas les cultures qui dialoguent entre elles, mais bien des individus socialisés, des citoyens de France et d'ailleurs, dans une relation de reconnaissance, d'hospitalité et d'écoute, et que les cultures ne sont jamais des totalités homogènes et monolithes. Les cultures, pour reprendre l'expression de Jean-Luc Nancy¹, sont des « mises en cultures ».

Le dialogue interculturel n'est donc pas une donnée tangible. Il s'agit plutôt d'un horizon de pratiques à construire, qui ne peuvent en aucun cas faire l'économie du social, du politique et de l'économique. Cet horizon ne recouvre cependant pas toutes les questions relatives à l'altérité (questions de genre, questions intergénérationnelles, etc.). Et il ne permet pas non plus de traiter une double crise, celle des modèles d'articulation des différences qui ont été si longtemps opposés : le multiculturalisme à vocation compensatoire du modèle anglo-saxon ; la conception républicaine d'une identité abstraite où devraient se dissoudre toutes les différences. Si la crise de ces modèles est signalée, elle n'a pas encore fait émerger de nouveaux paradigmes. Nul doute qu'une recherche prenant en compte les expériences des acteurs institutionnels, des acteurs associatifs, des témoins, des chercheurs devra y contribuer.

Si l'on admet, comme cela fut souvent affirmé au cours du séminaire, que l'interculturalité n'est pas matière de consensus, mais bien plutôt de dissensus, et si l'on accepte que la polémique soit une clé de la construction d'un espace public démocratique, la question sous-jacente au dialogue interculturel, tel qu'il a été remanié par le groupe de travail, est celle de la mise en commun. Comment se lier, alors que la réalité sociale contemporaine est plutôt celle de la déliaison ? Comment inclure des individus revendiquant une double appartenance, voire des appartenances plurielles, toujours complexes, sans les enfermer dans une identité présumée de groupe, où ils ne se reconnaissent pas nécessairement, ni les rendre transparents (la culture de l'autre est toujours opaque et complexe) ?

1 « Les 'cultures' – ce qu'on appelle ainsi – ne s'additionnent pas. Elles se rencontrent, se mêlent, s'altèrent, se reconfigurent. Elles se mettent les unes les autres en culture, se défrichent, s'irriguent ou s'assèchent, se labourent ou se greffent. » Jean-Luc Nancy, « Eloge de la mêlée », texte initial de la revue *Transeuropéennes* n°1, 1993.

Contextes, territoires, trans-territorialité

Quel est l'impact des contextes (sociaux, historiques, politiques, économiques) et des territoires, sur la manière dont les institutions s'emparent (ou non) de la question interculturelle ? Le chantier est vaste. Comment le travail des institutions patrimoniales nourrit-il, voire transforme-t-il, le territoire ? Comment s'articulent les missions publiques des instances et institutions nationales aux missions publiques des institutions locales ? Comment la notion de territoire travaille-t-elle la collecte, l'offre, la relation avec les publics, les acteurs de l'institution ? Comment l'institution patrimoniale construit-elle son rapport au territoire là où elle s'inscrit ? La récurrence de ces interrogations dans le séminaire fait apparaître, pour résumer, que les questions de territoires et de contextualisation sont, pour les quatre volets thématiques, de nature confluente. Quelques pistes sont ici présentées.

Il n'est pas de liens sociaux qui ne soient liés à un territoire donné, fût-il virtuel. Penser les territoires, c'est penser une multitude de possibles : habiter, parcourir, séjourner, quitter, revenir, traverser... Les travaux du groupe, y compris les plus récents (visite en Seine-Saint Denis, travail sur les bibliothèques) ne cessent de souligner que le territoire contemporain ne peut se situer dans une logique identitaire fermée. Tout comme les langues sont en mouvement et se colorent les unes les autres, grâce aux pratiques de leurs locuteurs, les territoires connaissent tous un certain niveau de porosité, en fonction de ceux qui les habitent, les traversent, y séjournent, etc. Le territoire, aujourd'hui, ne peut être appréhendé comme un isolat, coupé des contextes local, transfrontalier, régional, national, voire mondial. Tout territoire appelle une contextualisation dans l'espace et le temps, sans laquelle il s'expose à être une fabrique d'identité fermée, prompte à produire de l'ethnisation et de l'appartenance communautaire. Quel serait l'impact de long terme d'une réflexion sur les territoires pour penser les pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales ?

Cette question comporte une traduction concrète liée aux politiques culturelles. En effet, de nos jours, la politique européenne de cohésion territoriale renforce le rôle et l'autonomie des collectivités locales et soutient fortement le développement de coopérations transnationales entre villes ou régions. Elle conduit à développer des réseaux d'interdépendance et de solidarité. Les institutions politiques, culturelles, sociales, les entreprises, les organisations de la société civile, les élus ont désormais à leur disposition de nombreux instruments de coopération. Ces aspects, absents des travaux du groupe, doivent être approfondis. Le séminaire d'Arles et Marseille fin janvier 2010 et ceux qui le suivront ailleurs en France contribueront à formuler des pistes de travail. Comment ces nouvelles réalités sont-elles mises en œuvre, imaginées, traduites par les institutions patrimoniales en région ? Influent-elles sur les cahiers des charges, les programmations, les projets de développement, la perception des publics ?

Territoire et pouvoir

Les collectivités locales sont devenues des acteurs culturels majeurs, en France comme dans de nombreux autres pays européens : elles préconisent, soutiennent, mettent en œuvre. Le séminaire a montré que la demande politique des élus locaux à l'égard des institutions patrimoniales se fait de plus en plus précise, tant parce qu'il faut rendre compte aux citoyens de la bonne utilisation des budgets que pour des raisons emblématiques de visibilité, voire de contrôle. Les visites à l'hôpital Avicenne et au cimetière franco-musulman de Pantin montrent que les collectivités territoriales tendent à concevoir le territoire comme un espace/temps à contrôler, et que l'institution patrimoniale, qui transcende, dans le cas présent, la seule dimension communale ou départementale, peut en devenir l'instrument privilégié. Le besoin se fait sentir d'une meilleure connaissance de ces configurations et de ces rapports de force engagés autour de la notion territoriale. Il permettrait sans doute de relever des impensés majeurs, comme l'a fait le séminaire du 7 novembre sur la « place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ».

Déterritorialiser l'institution patrimoniale ?

Conçu comme une traversée des territoires institutionnels que sont les musées, les archives, les bibliothèques, le groupe de travail a esquissé une réflexion sur les autres expériences transterritoriales menées par les institutions patrimoniales, en dehors des actions de cette nature portant sur les publics, qui semblent courantes. L'importance de s'intéresser aux projets « hors les murs » comme partie intégrante du travail « en les murs », et aux projets reliant des institutions patrimoniales entre elles, a été souligné. Une telle recherche pourrait utilement être liée à une investigation qui intègre la coopération transfrontalière et transnationale, et interroge l'impact des programmes de coopération européens et internationaux sur les institutions patrimoniales, depuis la perspective interculturelle.

L'exercice se révélerait peut être moins aisé qu'il n'y paraît. En effet, le séminaire a révélé une représentation territorialisée de l'institution, souvent scandée par l'expression « chez nous », et par la désignation des publics, voire des personnels de médiation et de surveillance, comme « eux ». Le terme même d'*hospitalité*, geste par lequel l'étranger ou le visiteur doit se sentir « chez lui », n'est pas apparu dans les propos du séminaire, si ce n'est, d'une manière implicite, au sujet de la CNHI. Le terme « accueil », plus standardisé, qui renvoie à la logique de l'offre et de la demande, a été systématiquement préféré. Le séminaire a fait apparaître que le vocabulaire « usé » des institutions patrimoniales ne permet pas toujours d'appréhender les nouveaux besoins et les nouveaux enjeux. Il était performatif dans un contexte et à un moment spécifique des politiques culturelles patrimoniales. Réfléchir avec d'autres termes permettrait-il de penser les changements de conception, les changements de pratiques, et de contribuer à ce que l'institution patrimoniale devienne un réseau ouvert, hospitalier à chacun et à tous, et par conséquent un véritable espace public ? Quels seraient ces nouveaux vocabulaires ?

Questions de frontières et d'identification

Il paraît en effet difficile de créer des mécanismes d'appropriation, que chaque professionnel appelle de ses vœux, si l'institution patrimoniale est perçue comme un espace-frontière, difficilement franchissable, dont la technologie est parfois intimidante, et où « l'utilisateur » ne trouve pas sa place. La question ici posée vaut également pour les « communautés patrimoniales » en émergence, qu'elles soient ou non encouragées par les collectivités territoriales. Se constituent-elles en isolats, ou bien tissent-elles avec leur environnement proche et lointain des liens de réseau ? Utilisent-elles les champs sémantiques du « eux » et « nous » ou bien offrent-elles l'opportunité de construire une relation au patrimoine et à la mémoire collective qui serait intrinsèquement hospitalière ? La question posée ici est celle de la place de chacun. Elle est fondamentale et mérite qu'on s'y attache longuement.

Les travaux du groupe ont souligné l'intérêt de relier ce champ de réflexion à un travail sur les temporalités de l'offre et leur impact potentiel sur les pratiques interculturelles. Les témoignages, au fil des séances du séminaire, ont fait apparaître l'importance des expositions temporaires, voire des manifestations éphémères (rencontres, performances, etc.) pour relier l'institution patrimoniale à son milieu/contexte et réaffirmer sa dimension contemporaine, voire actuelle. A Londres, le Victoria and Albert Museum serait à cet égard un exemple à étudier. Au-delà des simples nécessités de programmation, l'événement temporaire apparaît pour beaucoup de participants au séminaire comme un extraordinaire moyen de tisser des perspectives multiples, où chacun peut trouver sa place. Ce jeu des temporalités par rapport à la permanence de l'institution paraît être un puissant levier de contextualisation, dans les sociétés complexes. Des monographies permettraient sans doute d'approfondir cette piste.

Contextualiser l'objet

Il n'est pas de territoire interculturel *a priori*, pas plus qu'il n'existe d'objet ou de fonds *a priori* interculturel. Nul objet, nulles archives, nul livre ou document n'est en soi interculturel. Les travaux du groupe, notamment sur les volets « collecte » et « organisation de l'offre », ont montré que l'interculturel naît d'une mise en relation entre l'objet conservé proposé à l'offre et les autres objets d'un fonds, entre ce même objet et les personnels de l'institution, entre ce même objet et les publics, entre ce même objet et ses histoires antérieures. Ainsi les instruments de musiques stockés sur les étagères du musée du quai Branly ne sont pas interculturels. Leur (non) présentation ne l'est pas non plus. Tels quels, et d'aussi loin dans le temps et la géographie qu'ils viennent, ils sont lettres mortes, a conclu le groupe. Seule leur inclusion dans un contexte (parcours de l'instrument, présentation de celui-ci dans son contexte d'origine, présence contemporaine de l'instrument en relation avec les musiques d'aujourd'hui, etc) est susceptible de faire sens d'un point de vue interculturel. De même, les archives de l'immigration dans les départements français ne sont devenues des archives interculturelles que parce qu'elles ont été sorties de l'invisibilité, identifiées, interprétées dans un projet plus général de relecture de l'histoire française. Des livres en langues étrangères ou des œuvres traduites dans les bibliothèques, on pourrait dire, à l'écoute des bibliothécaires

participant au séminaire de l'IMA le 7 novembre 2009, qu'est interculturel le croisement qui s'opère entre l'offre sur l'étagère, le désir d'un lecteur et le lieu de socialisation qu'est la bibliothèque.

Contextualiser l'objet archivé, exposé, mis à disposition, c'est lui rendre sa profondeur de champ, en retraçant son parcours et les transformations fonctionnelles et symboliques qu'il a connues dans ce trajet, voire sa contemporanéité, en donnant lieu à débat, rencontres, etc. C'est reconnaître qu'il y a eu déplacement, et que nul déplacement n'est *in-signifiant*. Les Archives nationales d'Outre-Mer ont fait de cette contextualisation la clé même de la lisibilité et de la compréhension des fonds. Elle se traduit par la création d'outils de recherche *ad hoc*, qui sont autant d'outils de traduction, au sens général du terme, pour permettre au chercheur d'aujourd'hui comme au simple citoyen de retrouver derrière des nomenclatures qui étaient celles du ministère des colonies les mots et les référents de son époque. Contextualiser, c'est traduire. Les employés des archives nationales qui accueillent les visiteurs en demande de fichiers le savent bien. L'exercice se fait dans le double sens, propre et figuré.

Qu'elle porte sur les objets collectés, sur leur présentation (l'offre), sur les relations avec les publics ou les médiateurs, la contextualisation conditionne la transmission et les pratiques interculturelles. Le séminaire l'a pressenti, et la recherche devra le vérifier : l'interculturel est combinatoire et aléatoire, et il est toujours une résultante. Il résulte du lien et fait lien dans le même mouvement.

Enfin, une autre piste mérite d'être explorée finement, citée ici pour mémoire. Dans un contexte avéré de standardisation croissante des esthétiques tout autant que de standardisation des normes muséographiques et de classification, les enjeux de contextualisation rejoignent aussi ceux de la difficile articulation entre la diversité des formes d'expressions culturelles, les enjeux de traduction et les mécanismes de mondialisation.

Des logiques de représentation prégnantes

Une autre ligne de force est apparue au fil de cette année de travaux : les logiques de représentation qui prévalent encore largement en France ne travaillent pas dans le sens de l'interculturel. Des évolutions sont-elles possibles ? Comment les conduire ? Avec qui ? Et dans quelles perspectives ? Intellectuels, chercheurs, professionnels doivent ensemble répondre à ces questions.

La tentation orientaliste et les outils du post-colonialisme

Force est de constater, en premier lieu, que la tentation orientaliste et la logique de centralité occidentale et française perdurent. Dans *l'Orientalisme (l'Orient créé par l'Occident)*, Edward W. Saïd montre comment, à partir des *Perses* d'Eschyle et des *Bacchantes* d'Euripide, tout un imaginaire géographique européen se définit. Il écrit : « C'est l'Europe qui articule l'Orient. Cette mise en forme est la prérogative, non du montreur de marionnettes,

mais d'un authentique créateur dont le pouvoir de donner vie représente, anime, constitue l'espace au-delà des frontières familières, espace qui, autrement, serait silencieux et dangereux. »² Est-il aujourd'hui possible, à la lumière de cette assertion de Saïd, de continuer à présenter « l'autre », son histoire, ses coutumes, etc. sans ouvrir la voie à sa propre parole, son propre discours ? La réflexion interculturelle peut difficilement, en France, faire l'impasse d'une perspective post-coloniale, dont on sait cependant qu'elle nous parvient avec une vingtaine d'années de retard, la traduction de ses principaux textes de référence datant des années 2000. Celle-ci pourrait sans doute nourrir une perspective critique des institutions patrimoniales sur elles-mêmes et étayer un regard qui sache se dégager de l'exotisme de l'autre pour penser l'interaction et l'hybridité (Bhabha) de la culture.

Mais cette démarche, historiquement tardive, n'aura de sens que si elle est articulée avec une meilleure connaissance du débat, dans différents pays d'Europe, sur la crise du modèle multiculturel, mal connue en France, et sur la crise française du modèle républicain. Les études post-coloniales et les auteurs qui les ont inspirées et/ou s'en sont nourris, vont bien au-delà de la seule reconnaissance du fait colonial et de ses conséquences. Elles proposent un autre versant pour penser l'altérité, dégagée de l'opposition binaire, et qui pourrait constituer un cadre d'analyse pertinent pour approfondir les travaux.

La question des effacements

Les logiques dominantes de représentation sont étroitement liées aux grands changements historiques. La chute du mur de Berlin, comme symbole, et la fin de l'empire soviétique ont entraîné une relecture de l'ère industrielle et post-industrielle, où le monde ouvrier a été passé par pertes et profits. C'est une réalité qui n'a cessé d'être soulignée par les participants, comme l'une des stratégies d'amnésie et de réorganisation symbolique à laquelle les institutions patrimoniales contribuent ou résistent, suivant leur vocation et leur autonomie.

Comme l'ont rappelé certains participants, une des incidences de ces changements a été le recouvrement de la catégorie « ouvrier » par celle de « travailleur immigré » puis, tout simplement, par le vocable « immigré », qui gomme le rôle économique du travailleur. Loin d'être anodins, ces déplacements sémantiques, directement liés aux processus de mondialisation économique, produisent une culturalisation (voire une ethnicisation) des réalités sociales et économiques particulièrement perverse. Dans le cas présent, elle tend à faire oublier que la démocratisation des savoirs et l'accès aux connaissances dans les institutions patrimoniales est d'abord une question sociale et économique, et non en premier lieu une question d'appartenance culturelle.

A certains égards, la polarisation de l'attention institutionnelle et politique en France sur les immigrations du Sud (plutôt que immigrations est-européenne et asiatique) est la résultante d'un croisement entre ces logiques de représentation dominantes.

² Edward S. Saïd, *l'Orientalisme*, Paris, Le seuil, 2005 (nouvelle édition), p. 73.

Se dégager de l'assignation à l'origine

Mais c'est également la représentation même de l'immigré comme devant nécessairement être assigné à son origine qu'il faut ouvertement et systématiquement interroger. Les travaux ont rappelé qu'il existe un présupposé selon lequel l'immigré, l'enfant d'immigré, voire le petit-fils ou la petite fille d'immigré est identifiable à sa culture d'origine. On parle donc d'un « public immigré », comme s'il ne s'agissait là que d'un bloc. Toutes les demandes supposées s'équivaldraient, sans prise en compte de l'hybridation produite par le déplacement, sans prise en considération de la force du bilinguisme et des appartenances complexes.

Cette perception est renforcée par la persistance, du moins en France et dans plusieurs autres pays européens, d'une inégalité de droits politiques (on pense au serpent de mer du droit de vote aux élections locales en France) et d'une invisibilité politique des immigrés, qui renforce la cristallisation culturaliste et maintient une inégalité de fait dans les conditions d'un échange interculturel.

Quelle langue parle-t-on ?

La langue, à laquelle le séminaire a porté un intérêt soutenu tout au long de ses travaux, dans sa double composante patrimoniale et actuelle, est également emblématique des problèmes de représentation qui travaillent l'institution patrimoniale. Il a été rappelé que la centralité de la langue française s'est affirmée, par le passé, au détriment des « langues de France » comme des autres langues d'Europe et d'ailleurs. Les démarches multilingues dans les musées sont des pratiques encore inégalement répandues, si ce n'est dans les hauts lieux touristiques, et sont établies non pas en fonction des fonds présentés, mais en fonction des publics et de leur poids économique. Ainsi relève-t-on que le site internet du musée de Louvre, qui porte pourtant un ambitieux projet à Abu Dhabi, est en français, anglais, chinois et japonais, mais ne comporte pas de version arabe... L'absence des langues européennes y est également remarquable. La présence des livres en langues étrangères ou des livres traduits, dans les bibliothèques, ne va pas non plus de soi. La place de la langue et des pratiques linguistiques dans les institutions patrimoniales, en lien avec les enjeux du dialogue interculturel, est donc bien plus qu'un symptôme. Elle pourrait être un axe transversal de recherche fructueux, qui, au delà d'un inventaire des pratiques linguistiques, conduirait à une meilleure compréhension des pratiques langagières et de leurs impacts dans les institutions patrimoniales.

Les légitimités contradictoires

Ces logiques de représentation dominantes sous-tendent la mise en place des outils de recherche tout comme la production des discours de légitimité ou d'illégitimité en matière de collecte (qui a le pouvoir de dire ce qu'il est légitime ou non de collecter, de présenter ? En quel nom ?) Elles influent sur les critères et règlent dans le sens d'une exclusion le statut des documents qui, d'une manière ou d'une autre, se trouveraient à la frontière du cahier des

charges de l'institution concernée. Ainsi l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine a-t-il dû se justifier pour avoir, à la demande de Kateb Yacine, recueilli ses archives en trois langues (français, amazigh et arabe), ou, à celle d'Anthony Burgess, recueilli ses archives en anglais. Sur un autre plan, l'inscription des archives d'Hampâté Bâ, lui-même « archiviste » ou collecteur d'une mémoire orale anonyme, devrait obéir à un classement libéré d'une logique d'auteur, ce qui n'est pas aujourd'hui possible.

Ainsi cohabitent, dans les institutions patrimoniales, et aux différents niveaux traités par le groupe de travail, des légitimités contradictoires, qu'il convient de mieux identifier et de mieux analyser. Elles touchent également la présentation des objets ou des œuvres et la construction du discours, et c'est pour surmonter de telles difficultés que plusieurs musées ont développé des partenariats avec le monde associatif. Une pluralité de paroles, qui conjuguent la voix du conservateur, la voix du chercheur, la voix des associations concernées, la voix des publics, doit pouvoir émerger.

Les acteurs

S'il est un terme structurant de la notion même de dialogue, c'est bien celui de la reconnaissance de soi et de l'autre comme sujets dialoguant. Cette reconnaissance mutuelle est au fondement de toute entreprise de dialogue véritable. La traversée des frontières, la traversée des mondes, qu'implique tout dialogue ne tient que par la reconnaissance de l'autre et de soi comme égaux et responsables dans l'échange. Il est surprenant que la glose de l'Année européenne du dialogue interculturel ait porté sur le terme « interculturel » plutôt que sur celui de dialogue. Peut-être ce silence sur les fondamentaux du dialogue est-il le symptôme d'un impensé dans nos sociétés.

La puissance des cloisonnements

Conçu comme un chapitre à part entière des travaux du séminaire, le volet sur les « acteurs » était destiné à traiter des professionnels des institutions patrimoniales : conservateurs, programmeurs, médiateurs, « relais », personnels d'accueil et de surveillance. Ce que les travaux ont fait apparaître est la puissance des cloisonnements qui existent, tant entre les responsables institutionnels et les conservateurs, les conservateurs et les médiateurs, entre les conservateurs et les personnels de surveillance et d'accueil, entre les médiateurs et ces derniers. Les compétences accumulées des personnels de surveillance et d'accueil ou bien des médiateurs sur les attentes et demandes des publics sont méprisées, la connaissance qu'ils développent des publics rarement valorisée. Ces césures freinent l'imagination collective et rendent difficile la transformation de l'institution patrimoniale en un réseau ouvert de relations et de pratiques. En mesurer plus finement les effets sur le dialogue interculturel dans l'institution paraît pertinent, en plus de la nécessaire analyse des politiques de formation.

Il est en outre apparu obsolète de limiter la catégorie des acteurs aux seuls professionnels de l'institution (élargi, au mieux, aux médiateurs). Force est de constater que de nouveaux acteurs interviennent désormais dans le paysage, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons de légitimité politique et sociale. Cette nouvelle pluralité a un impact politique, symbolique et pratique. Tout d'abord, les déposants, qu'il s'agisse de familles, d'individus, d'associations, contribuent désormais non seulement à la constitution des fonds, mais, parfois, à la mise en place des événements temporaires. Si une relation de confiance s'engage entre eux et l'institution patrimoniale, il est alors possible de négocier un projet partagé, comme le montrent par exemple les expériences du musée Dauphinois.

Repenser les catégories

Passée du singulier au pluriel dans le discours usuel, la catégorie des « publics » apparaît, elle aussi, insatisfaisante, quoique commode, puisqu'elle tend à présenter les usagers et visiteurs comme nécessairement passifs, statut souvent renforcé par la nature autarcique d'une visite avec audiophone lorsqu'il s'agit du musée. Certes, les publics des musées, des bibliothèques et des archives ne sont pas identiques. Mais partout où l'on s'adresse aux visiteurs comme à des sujets capables de dire « je » plutôt que de les considérer comme une totalité passive, subalterne, partout où l'appropriation est rendue possible, non tant par des collectifs (« groupes cibles », etc.) supposés légitimes que par chaque personne en tant qu'elle est sujet responsable, on constate que l'espace du lien et de la rencontre s'agrandit, la possibilité de l'interculturel et celle du dialogue émergent.

Habitant, acteur

Nombreuses ont été les interventions, au cours du séminaire, portant sur les habitants et la relation renouvelée entre l'institution patrimoniale et ces derniers. Membres ou non d'une « communauté patrimoniale » en émergence, reliés ou non à des associations, porteurs d'une mémoire, familiale ou de groupe, détenteurs parfois d'objets, détenteurs de savoirs (les langues et leurs écritures, les histoires, l'oralité), ils ont à terme toute leur place comme acteurs-participants-médiateurs-publics de l'institution patrimoniale.

Publics, habitants, médiateurs, associations relais, professionnels pourraient être, à terme, considérés comme participants à un projet commun, comme un ensemble d'acteurs où chacun revendique une identité plurielle sur l'horizon commun d'une « politique de la relation » (Chamoiseau/Glissant). Le personnel du service public, qu'il soit celui des institutions patrimoniales, de l'enseignement, de la police, etc. n'est jamais seulement fonctionnaire. Chacun est d'abord et/ou aussi citoyen. Il en va de même du public. Chaque visiteur, malgré l'inégalité de droits entre les citoyens et résidents non communautaires, est d'abord un sujet politique, autonome et responsable. Encore faut-il, pour que de tels possibles surviennent, que la liberté d'action des professionnels de l'institution soit suffisante pour interpréter les missions et les adapter.

Médiateur : fausse question ?

Nombreux sont les musées de société qui considèrent les associations et groupements d'habitants comme des partenaires privilégiés de leur projet. De nouvelles alliances se créent, de nouveaux espaces de négociation s'ouvrent, où le scénographe ne peut plus être un *Deus ex machina*. La forme même de l'exposition se modifie, l'objet y tient une importance plus relative, l'exposition devient un récit qui s'expose. A la question du « qui raconte ? », la réponse est alors : une seule voix est impossible. Ces négociations participent du renouvellement possible de l'institution en tant qu'espace commun, espace pour tous, espace public. On le voit, l'idée de médiateurs spécialisés dans l'interculturel est une erreur. Ce n'est pas seulement le rôle des médiateurs qui doit être réinterrogé de fond en comble pour penser la question interculturelle dans l'institution patrimoniale, mais bien celui de l'ensemble des parties impliquées. Qu'une recherche puisse prendre ces évolutions et nouveaux questionnements en compte paraît fondamental.

Quelles modalités d'appropriation ?

Quelle est cependant la marge de manœuvre des professionnels par rapport aux lois, par rapport au cadre fixé par l'État ou les collectivités territoriales ? Comment ouvre-t-on de tels espaces de jeu ? A plusieurs reprises, il a été rappelé que les pratiques ne peuvent jamais s'exonérer du droit dans lequel elles s'inscrivent, et qu'il appartient aussi aux médiateurs d'en être les passeurs, particulièrement dans les archives. Parler de l'accessibilité de l'offre est réducteur, a-t-on souvent dit. De nouveaux paradigmes sont nécessaires, comme celui de l'appropriation. L'appropriation vient en complément et en contrepoint de l'accessibilité, et elle permet de se penser comme sujet du droit.

C'est à ce point d'articulation précis que le rôle des nouvelles technologies comme « outils de médiation » doit être posé. Les technologies de la communication ne sont pas seulement des outils : elles transforment notre rapport au monde, notre rapport aux autres... Elles posent la question de l'appropriation, de l'initiative, mais aussi celle du contact et du lien. Outils fétiches de la médiation, dans certaines institutions, elles peuvent être perçues, dans d'autres, comme des instruments de déliaison. Nous sommes là encore renvoyés aux enjeux de la transmission et du partage.

Conclusions provisoires

Nous constatons la complexité de nos sociétés sans pouvoir encore l'affronter sur le terrain de la multiplicité des appartenances et des rôles, sans pouvoir encore en jouer. Les questions soulevées par le séminaire autour des territoires, des logiques de représentation et des acteurs, ont trait à la transmission et au développement de nouveaux liens sociaux. Un des aspects les plus intéressants du séminaire est d'avoir mené avec exigence une double démarche : une interrogation sur les pratiques, une interrogation sur la manière même de formuler les questions et de construire les discours. Il s'ensuit une maïeutique fructueuse. Elle

permet de se projeter vers les champs de recherche évoqués dans la présente note, dans un constant souci d'articulation entre le terrain analysé et la recherche. Elle jette également les bases d'une méthode de travail à partir des manques constatés, dont les premiers jalons ont été identifiés.

En premier lieu, le développement de séminaires régionaux permettra d'engager de nouveaux acteurs pour mieux connaître et comprendre la manière dont les institutions patrimoniales se relient aux enjeux interculturels localement. Ils rencontreront nécessairement les pistes de travail transversales brossées dans la présente note, tout en maintenant les quatre piliers de réflexion du séminaire. Dans le même mouvement, des rencontres thématiques complémentaires vont être encouragées par le comité de pilotage.

En second lieu, un état des lieux plus précis des savoirs (production scientifique, production institutionnelle, débat d'idées) sur le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales est nécessaire. De nombreux travaux existent, qui n'ont pas été reliés les uns aux autres, mis en perspective dans un souci de capitalisation sur le long terme. Les institutions patrimoniales ne peuvent s'offrir le luxe d'avoir la mémoire courte.

L'ensemble de ces démarches préparatoires à la formulation d'un programme de recherche de long terme doit veiller à maintenir la qualité d'interrogation critique des professionnels et de leurs partenaires sur leurs propres pratiques, qui a prévalu dans le séminaire, tout en associant un monde de la recherche que l'on souhaite le plus interdisciplinaire possible, allant au-delà de la sociologie et de l'anthropologie.

Enfin, dans la poursuite des travaux, le terme « dialogue interculturel » doit être lu comme la formulation, à un moment donné, d'un symptôme qui va durer longtemps. Ce symptôme est celui d'une difficulté à repenser l'espace public et le bien commun dans un contexte qui est à la fois celui d'une plus grande diversité des populations, notamment dans les grandes métropoles, et celui de l'accroissement des inégalités sociales : ces deux facteurs doivent être tenus ensemble.

Le vocable « dialogue interculturel » n'est pas important en soi, il sera retraduit, reformulé, il évoluera, on le laissera le moment venu comme le serpent laisse sa peau dans une mue. D'autres manières de dire et de penser les choses prendront le relais. Les problèmes rencontrés aujourd'hui ne peuvent se satisfaire du seul transfert de nouvelles notions (comme « les communautés d'habitants ») ou des nouvelles préconisations validées à l'échelle internationale ou européenne qui en sont issues. C'est la visée même, au-delà des outils, qu'il faut remettre sur le métier.

Ghislaine Glasson Deschaumes
Août 2009 / Janvier 2010